

LIGUE DU CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS 14U AA
MANUEL 2019-2020 AQUAM



Révision du vendredi, 10 janvier 2020 12 novembre 2020

Table des matières

Table des matières	1
1 Survol de la ligue du championnat québécois 14U (LCQ 14 U)	1
1.1 Mission	1
1.2 Vision	1
1.3 Objectifs du guide	1
2 Modifications au Manuel	1
2.1 Processus.....	1
3 Définitions	2
3.1 Participant	2
3.2 Joueur	2
3.3 Joueur illégal.....	2
3.4 Forfait	2
4 Gouvernance	3
4.1 Structure organisationnelle.....	3
4.2 Rôles et responsabilités	3
4.2.1 Waterpolo Québec.....	3
4.2.2 Coordonnateur de la ligue (CL)	4
4.2.3 Délégué aux officiels (DAO)	4
4.2.4 Délégué d'événement (DÉ)	5
4.2.5 Officiels mineurs (OM).....	5
4.2.6 Comité de discipline.....	6
4.2.7 Arbitres.....	6
4.2.8 Équipes/clubs.....	6
4.3 Obligations financières.....	7
4.3.1 Processus de paiement.....	8
4.3.2 Format des inscriptions.....	8

5 Règles générales	9
5.1 Vérification des antécédents judiciaires	9
5.2 Admissibilité de l'équipe/du club.....	9
5.3 Admissibilité de l'athlète.....	10
5.4 Règles du jeu	10
5.5 Caractéristiques et montage de la piscine	12
5.6 Format de compétition	13
5.7 Objets pouvant causer des blessures.....	15
6 Officiels	15
6.1 Définition.....	15
6.2 Critères de sélection.....	16
6.3 Critères de nomination	16
6.4 Rapports de problèmes disciplinaires	16
6.5 Protocole d'avant-match.....	16
6.6 Protocole d'après-match.....	16
6.7 Paiements et indemnités	17
7 Récompenses individuelles et d'équipe de la LCQ 14 U	17
7.1 Cérémonie protocolaire	17
8 Pouvoir judiciaire.....	17
8.1 Discipline et actes violents.....	17
8.1.1 7.1.1 Joueurs.....	18
8.1.2 Entraîneurs.....	18
8.2 Forfaits, défauts et autres violations des règles	19
8.3 Protêts	20
8.4 Appels.....	20
9 Code de conduite du participant	21
9.1 Définition.....	21
9.2 Responsabilités du participant.....	21
10 Remerciements	21
Annexe A : Configuration officielle du champ de jeu	22



1 Survol de la ligue du championnat québécois 14U (LCQ 14 U)

1.1 Mission

L'objectif principal de la LCQ 14 U est d'augmenter le nombre d'athlètes de haute performance et leur niveau de préparation alors qu'ils atteignent les stades de développement « S'entraîner à gagner » et « Vivre pour gagner » du DLTA - augmentant ainsi le nombre d'athlètes admissibles aux programmes d'équipes provinciales et nationales.

La LCQ 14 U augmente la capacité des petits clubs et soutient la capacité des grands clubs de développer leurs athlètes masculins et féminins au stade « S'entraîner à la compétition » du DLTA.

La LCQ 14 U agit aussi comme événement de qualification officiel pour les championnats nationaux 14U de l'est du Canada masculin et féminin.

1.2 Vision

La LCQ 14 U fut créée dans le but de doter les clubs du Québec d'une structure efficace et solide favorisant une formation de haut niveau (excellence) et des occasions de compétition aux athlètes masculins et féminins qui sont au stade « S'entraîner à la compétition » du DLTA. La LCQ 14 U permet de produire une base renouvelable d'athlètes haute performance, d'entraîneurs et d'arbitres pour répondre aux besoins des programmes équipe Québec (ÉQ) et de l'équipe nationale (ÉN).

1.3 Objectifs du guide

Ce guide décrit les règles par lesquelles la LCQ 14 U est dirigée et gouvernée. Une copie du guide (électronique ou sur papier) doit être présente à tous les événements organisés par WATERPOLO QUÉBEC et devrait être consultée par les clubs et les arbitres pour toute question de litige. Ce guide détaille également les standards minimums pour accueillir des matchs de la LCQ 14 U.

2 Modifications au Manuel

2.1 Processus

Les modifications au présent Manuel seront faites une fois l'an avant le commencement de la saison par WPQ.



3 Définitions

3.1 Participant

Le mot « participant » doit être interprété pour comprendre: les joueurs/joueuses, les entraîneurs/entraîneuses, les arbitres, les gérants/gérantes, le personnel médical, les officiels mineurs, et les bénévoles. Ceci doit également comprendre les représentants des équipes qui assistent à la réunion technique pré-compétition. Tous les participants doivent être des membres inscrits de Waterpolo Québec.

3.2 Joueur

Un joueur est un participant qui évolue pour une des deux équipes en confrontation et qui s'implique activement dans le déroulement du match. Dans chaque catégorie, les équipes peuvent sélectionner un nombre maximum de 30 joueurs, qui doivent tous être affiliés avec leur club en tant qu'équipe, dont quinze (15) pourront jouer à chaque partie. Les joueurs peuvent être inscrits sur une (1) seule liste d'équipe de la LCQ 14U. La permutation de joueurs entre les équipes d'un même club est interdite.

Les joueurs sont tenus de jouer pour le club avec lequel ils sont inscrits en tant que membre primaire, secondaire, tertiaire ou quaternaire à la date limite de soumission de la liste des joueurs à Waterpolo Québec.

3.3 Joueur illégal

Tout joueur qui n'est pas inscrit sur les listes officielles de la LCQ 14U de la base de données de Water Polo Canada est considéré comme illégal et n'est pas autorisé à participer à la ligue.

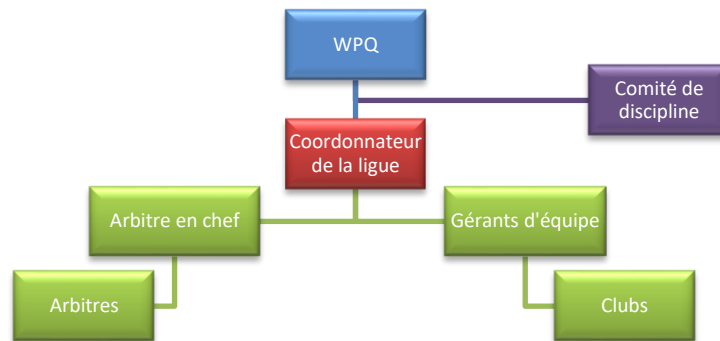
3.4 Forfait

- a) Une équipe qui demande un changement à l'horaire ou une annulation d'une partie dans un délai de moins de 3 jours ouvrables complet avant la date de la partie prévue doit être réputé déclarer forfait;
- b) Une équipe qui ne se présente pas à son match prévu à l'horaire sera prise en défaut.
- c) Une équipe qui déclare forfait ou qui joue hors-concours lors d'une partie pendant la saison régulière sera prise en défaut.
- d) Une équipe qui déclare forfait ou qui joue hors-concours lors d'une partie pendant la finale terminale de son pool.
- e) L'équipe qui ne sera pas en mesure de procéder au match en raison de l'absence de ses bonnets et qui ne trouve pas de bonnets de remplacement, se voit attribuée une défaite par défaut, la sanction prévue aux règlements à cet effet sera appliquée.
- f) Une équipe n'ayant pas ses bonnets pour procéder au match, mais qui trouve des bonnets de remplacement pourra jouer le match. Le premier oubli ne sera pas sanctionné, mais

sera sanctionné à compter du 2^e oubli. Les frais de la sanction seront les mêmes que ceux au tableau 8.2.

4 Gouvernance

4.1 Structure organisationnelle



4.2 Rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités des intervenants et des administrateurs ci-dessus sont expliqués dans les sections suivantes.

4.2.1 Waterpolo Québec

WPQ est responsable de sanctionner la LCQ 14 U et tous les évènements concernant la ligue. WPQ est responsable de nommer et de mandater un Coordonnateur de la Ligue pour gérer les opérations sur une base quotidienne et pour s'assurer que la ligue fonctionne en accord avec les règlements administratifs et les objectifs de WPQ. WPQ a un droit de veto concernant toutes les obligations financières. WPQ pourra consulter ou intervenir pour toute question concernant les sanctions et pénalités, les protêts et les appels. WPQ n'a pas droit de vote; cependant, pour les questions mentionnées précédemment, WPQ pourra exercer son droit de veto si les décisions prises par tout comité contredisent les règlements administratifs de WPQ. WPQ est responsable du développement d'un plan stratégique pour la ligue.

WATERPOLO QUÉBEC est aussi responsable de :

- Communiquer toutes les sanctions et les pénalités directement à l'équipe/le club;
- Budget
- Comité de discipline



4.2.2 Coordonnateur de la ligue (CL)

Le CL est nommé, ou embauché, par WATERPOLO QUÉBEC. Le CL sera un employé sous contrat. Le CL devra se rapporter à WATERPOLO QUÉBEC et travailler avec les gérants des équipes. Le CL est responsable des opérations quotidiennes de la ligue, et de s'assurer que le plan opérationnel est mis en œuvre. Le CL fera rapport à WATERPOLO QUÉBEC sur les activités de la ligue, le niveau de jeu, toute question en litige et fera des recommandations concernant l'avenir de la ligue. Les principales fonctions du CL comprennent, mais ne sont pas limitées à, ce qui suit :

- Créer l'horaire annuel;
- Identifier les délégués aux événements (DÉ) pour les événements de la LCQ14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC
- S'assurer qu'il y a au moins un (1) délégué présent pour les événements de la LCQ14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC Gérer tous les protêts et questions de discipline, en collaboration avec Waterpolo Québec;
- Travailler avec le DAO pour s'assurer que l'horaire des arbitres est fait adéquatement, tenant compte de leur certification et de l'efficacité des coûts pour les événements de la LCQ14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC
- Préparer les feuilles de matchs pour les événements de la LCQ14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC
- Maintenir à jour et diffuser dans les délais raisonnables les statistiques (des équipes);
- Assurer la liaison et la communication avec le DAO et les gérants d'équipe pour les événements de la LCQ14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC
- Obtenir les statistiques de match des clubs hôtes des tournois invitation faisant partie du circuit 2018-2019.

Le CL, sera aussi responsable de sélectionner des officiels mineurs qualifiés pour les événements de la LCQ14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC. Le CL nommera trois (3) officiels mineurs pour chaque match.

Le CL peut être rejoint à l'adresse courriel suivante : ligues@waterpolo-quebec.qc.ca

4.2.3 Délégué aux officiels (DAO)

WPQ mettra sous contrat un DAO. Le DAO, en accord avec le CL, sera responsable de sélectionner des arbitres qualifiés pour arbitrer les événements de la LCQ14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC. Le DAO nommera deux (2) arbitres pour chaque match. Un (1) représentant du groupe des arbitres embauchés qui n'est pas en conflit d'intérêts siègera au comité de discipline pour chaque incident respectif. Le DAO sera également responsable de s'assurer que tous les arbitres de la LCQ 14 U adhèrent au code de conduite des officiels de WPC. Au besoin, le CL pourra demander au DAO de sanctionner les arbitres qui ne se conforment pas aux standards énumérés



dans le code de conduite. Le DAO s'assurera que tous les rapports d'après-match qui lui sont soumis par les délégués d'événement (DÉ) de la ligue sont transmis au CL dans les 48 heures suivant le match.

Le DAO peut être rejoint au courriel suivant : arbitres@wpq.quebec

4.2.4 Délégué d'événement (DÉ)

Personne responsable du bon déroulement des événements de la LCQ14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC.

Les principales fonctions du DÉ comprennent, mais ne sont pas limitées à, ce qui suit :

- Être présent aux matchs auxquels ils sont assignés
- S'assurer que l'équipement est fonctionnel et sécuritaire
- S'assurer du bon déroulement des matchs à l'horaire
- S'assurer que les officiels mineurs soient présents et à l'heure durant la période de compétition.
- S'assurer que les rapports de match et d'incident sont bien remplis
- Maintenir un environnement de compétition agréable, donc s'assurer que les entraîneurs, participants et spectateurs se comportent de façon appropriée.

4.2.5 Officiels mineurs (OM)

Les officiels mineurs doivent avoir suivi une formation de la fédération de waterpolo du Québec à cet effet. La sélection des OM est du ressort du CL . Les OM ont la responsabilité de s'assurer :

1. D'être inscrit dans la base de données, au minimum « Bénévole » et « Actif » en règle avec leur club et WPQ, et doivent figurer sur le Système d'adhésion des membres ORANGE BLACK au www.waterpolo.ca . Les guides d'utilisateur [Système d'adhésion des inscrits – Guide d'utilisation – Clubs](#) et [Système de gestion d'événements – Guide de l'utilisateur – Clubs](#) se trouvent en ligne;
2. De la gestion des entrées dans les feuilles de match électroniques;
3. Du temps de possession de ballon;
4. De l'affichage du pointage et du temps de jeu
5. De la gestion des exclusions (temps de punition) ou de toute autre sanction survenant durant le match.
6. Un OM choisi par le CL sera en charge de transmettre les résultats de la journée au CL (feuilles de match, rapport de discipline, rapport d'accident, ou tout autre résultat ou incident) ainsi que tout événement important (bris d'équipement qui est utilisé par les OM (ex. : ordinateur, tableau indicateur, console, etc)) lors des événements de la LCQ14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC.



4.2.6 Comité de discipline

Le comité de discipline sera composé de trois (3) personnes : un (1) représentant du personnel de WATERPOLO QUÉBEC, le délégué aux officiels et une personne externe de la ligue (sans conflit d'intérêt), pouvant être membre ou non de WATERPOLO QUEBEC. Le comité de discipline se prononcera sur toutes les questions relatives à une mauvaise conduite dans et hors de la piscine, à de la violence dans et hors de la piscine, aux forfaits, aux défaites par défaut et à toute autre violation du présent guide. En cas de conflit d'intérêts, une personne externe de la ligue (sans conflit d'intérêts), pouvant être membre ou non de WATERPOLO QUEBEC pourra remplacer un des membres visés du comité régulier.

4.2.7 Arbitres

Pour les événements de la LCQ 14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC, les arbitres communiqueront directement avec le DAO. Les arbitres seront payés par WPQ 24\$/match. Les arbitres doivent appliquer tous les règlements comme ils sont décrits dans ce guide et dans le Livre des règlements de la FINA. Les arbitres sont responsables du contrôle total de la partie. Les arbitres de la LCQ 14 U doivent porter leur uniforme de WPQ. Les arbitres qui démontreront un manque de respect envers quiconque impliqué dans la LCQ 14 U ainsi qu'à l'intégrité de la LCQ 14 U, de WPQ et du sport du waterpolo seront tenus responsables de leurs actions. Ils seront réprimandés avec des sanctions ou des suspensions. Ces sanctions ou suspensions pourront être appliquées à d'autres événements sanctionnés par WPQ.

4.2.8 Équipes/clubs

Les équipes/clubs doivent s'assurer qu'ils suivent toutes les règles et tous les règlements énumérés dans ce guide et dans le Livre des règlements de la FINA. Les équipes/clubs sont responsables des tâches suivantes :

- Toutes les équipes qui s'inscrivent à la LCQ 14U, s'engagent à participer à la totalité de la saison, incluant la finale de la LCQ 14U. Une équipe qui déclare forfait se verra imposer une sanction. (Tableau 8.2-a)
- Tous les entraîneurs et athlètes, doivent être inscrits comme membres « Compétitif » et doivent être « Actif » dans le Système d'adhésion des membres ORANGE BLACK au www.waterpolo.ca . Les guides d'utilisateur [Système d'adhésion des inscrits – Guide d'utilisation – Clubs](#) et [Système de gestion d'événements – Guide de l'utilisateur – Clubs](#) se trouvent en ligne;
- Tous les accompagnateurs, bénévoles et officiels mineurs de la LCQ 14 U doivent être inscrits au minimum comme membres « Bénévoles » et doivent être « Actifs » dans le Système d'adhésion des membres ORANGE BLACK au www.waterpolo.ca . Les guides

LIGUE DU CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS 14U

MANUEL 2019-20



d'utilisateur [Système d'adhésion des inscrits – Guide d'utilisation – Clubs](#) et [Système de gestion d'événements – Guide de l'utilisateur – Clubs](#) se trouvent en ligne;

- L'équipe de la LCQ 14 U est inscrite en ligne à l'aide du Système d'adhésion des membres ORANGE BLACK au www.waterpolo.ca . Les guides d'utilisateur [Système d'adhésion des inscrits – Guide d'utilisation – Clubs](#) et [Système de gestion d'événements – Guide de l'utilisateur – Clubs](#) se trouvent en ligne;
- La liste d'équipe, incluant les entraîneurs, accompagnateurs et athlètes, est inscrite en ligne à la date fixée par WPQ en utilisant le Système d'adhésion des membres ORANGE BLACK au www.waterpolo.ca . Les guides d'utilisateur [Système d'adhésion des inscrits – Guide d'utilisation – Clubs](#) et [Système de gestion d'événements – Guide de l'utilisateur – Clubs](#) se trouvent en ligne;
- Communiquer avec le CL concernant leurs besoins (si nécessaire) à l'adresse courriel suivante : ligues@waterpolo-quebec.qc.ca
- S'assurer que les sanctions et les pénalités sont respectées;
- Au besoin et sur demande, réserver du temps de piscine et fournir au CL les preuves;
- Voir à ce que le champ de jeu soit monté selon les standards définis à la section 4.4 et à l'Annexe A : configuration officielle du champ de jeu
- Au besoin et sur demande, s'assurer qu'il y a assez d'officiels mineurs formés (3 OM/match : secrétaire pour la feuille de match et de punitions, chronométreur du temps de jeu, du temps de possession et du temps de punition);
- Les feuilles de match doivent être soumises au CL **au plus tard à la fin de la journée de compétition**. Les feuilles de match doivent être envoyées par courriel en utilisant le fichier MS Excel fourni par le CL. Un modèle de feuille de match avec les instructions sera fourni.
- L'équipe qui ne sera pas en mesure de procéder au match en raison de l'absence de ses bonnets et qui ne trouve pas de bonnets de remplacement, se voit attribuée une défaite par défaut, la sanction prévue aux règlements à cet effet sera appliquée.
- Une équipe n'ayant pas ses bonnets pour procéder au match, mais qui trouve des bonnets de remplacement pourra jouer le match. Le premier oubli ne sera pas sanctionné, mais sera sanctionné à compter du 2^e oubli. Les frais de la sanction seront les mêmes que ceux au tableau 8.2.

4.3 Obligations financières

Les équipes/clubs et chaque athlète de la LCQ 14 U devront payer des frais d'inscription au début de chaque saison, avant la date limite d'inscription à la LCQ 14U 2018-2019. Des frais de \$ 25,00



CAD par jour de retard seront ajoutés aux frais d'inscriptions pour tout club coupable des retards suivants, jusqu'à un maximum de 125\$:

- Clubs qui n'ont pas payé leurs frais d'inscription dans les délais prescrits ; soit 48heures avant le 1^{er} match de la saison.
- Clubs qui n'ont pas inscrit leurs équipes sur le site de Orange Black dans les délais prescrits;
- Clubs qui n'ont pas finalisé leurs alignements sur le site de WPC à la date limite.
- Tout chèque retourné au club organisateur pour insuffisance de fonds, sera retourné immédiatement au point d'origine et des frais additionnels de 50 \$CAD seront ajoutés aux frais bancaires.

4.3.1 Processus de paiement

Les équipes/clubs peuvent effectuer leurs paiements SEULEMENT par chèque au nom de Waterpolo Québec ou méthodes électroniques. Aucun paiement en espèce ne sera accepté.

4.3.2 Format des inscriptions

Les équipes/clubs doivent s'inscrire en ligne en utilisant le Système d'adhésion des membres ORANGE BLACK au www.waterpolo.ca . Les guides d'utilisateur [Système d'adhésion des inscrits – Guide d'utilisation – Clubs](#) et [Système de gestion d'événements – Guide de l'utilisateur – Clubs](#) se trouvent en ligne. La liste d'équipe, incluant les entraîneurs, chaperons et athlètes, doit être inscrite en ligne à la date fixée par WPQ en utilisant le Système d'adhésion des membres ORANGE BLACK au www.waterpolo.ca . Les guides d'utilisateur [Système d'adhésion des inscrits – Guide d'utilisation – Clubs](#) et [Système de gestion d'événements – Guide de l'utilisateur – Clubs](#) se trouvent en ligne. Les équipes doivent avoir un maximum de trente (30) athlètes, un (1) entraîneur-chef, un nombre illimité d'entraîneurs adjoints et un accompagnateur d'équipe/membre du personnel du même sexe pour la totalité de la saison régulière. De ces 30 joueurs, 15 pourront participer à la finale LCQ 14U.

Les alignements sont ouverts jusqu'au 31 janvier 2020.

Nous vous demandons de compléter votre alignement sur la base de données à chaque jeudi précédent la journée de matchs. Les joueurs inscrits à ce moment pourront participer aux matchs de fin de semaine suivante.

Seulement les joueurs ayant participé à 40% des matchs de la saison régulière, soit 5 de 12 matchs, pourront participer aux finales de la LCQ 14U et par la suite aux Championnats canadiens de l'Est 14U pour les équipes qui seront qualifiées.



5 Règles générales

5.1 Vérification des antécédents judiciaires

- a) Tous les entraîneurs, arbitres et officiels mineurs, âgés de 18 ans et plus, doivent soumettre, à leur frais, une preuve de vérification des antécédents judiciaires valide à WATERPOLO QUÉBEC avant le début de la saison.

5.2 Admissibilité de l'équipe/du club

- a) Les équipes/clubs doivent être basées au Québec.
- b) Toute équipe participante doit faire partie d'un club membre en règle de WATERPOLO QUÉBEC. Ce dernier doit être un club affilié au niveau « compétitif » et dûment constitué selon la loi sur les compagnies du Québec partie III.
- c) Le statut de tout participant inscrit avec un club autre que son club primaire, devra être de niveau secondaire, tertiaire ou quatrième dans la base de données de Water Polo Canada.
- d) Le statut de tout participant inscrit avec un club canadien devra être inscrits dans la base de données du club de la LCQS comme club hors province. Une demande afin d'ajouter des membres de l'équipe comme membre du club secondaire, tertiaire, quatrième ou hors province doit être faite auprès du WATERPOLO QUÉBEC et du CL en remplissant l'Annexe B : Formulaire de demande de transfert.
- e) Une équipe qui comporte plus de 50% d'athlètes hors province ne pourra pas être éligible au titre de champion Québécois et à la bannière y étant associée.
- f) Tous les entraîneurs participant à la LCQ 14 U (entraîneur-chef ou adjoint) doivent avoir la certification d'entraîneur suivante du PNCE
 - a. Certification valide d'entraîneur compétitif;
 - b. Peu importe le niveau de certification, tous les entraîneurs doivent compléter avec succès l'évaluation en ligne « Prise de décisions éthiques » (PDE) au www.coach.ca.
- g) Un maximum de quinze (15) joueurs et de trois (3) membres du personnel peut être assis sur le banc de l'équipe pour chaque partie. Les équipes peuvent effectuer une rotation de personnel d'une partie à l'autre. Les équipes doivent avoir un entraîneur-chef, avec la tenue adéquate, présent à tous les matchs – un joueur-entraîneur n'est pas autorisé.
- h) Tout le personnel sur le banc (entraîneurs et autres membres du personnel) doit avoir une tenue vestimentaire uniforme.
- i) Une équipe éligible aux finales LCQ 14U, devra participer aux finales de la LCQ 14U organisées par WPQ à la fin de la saison afin de déterminer les champions LCQ 14U et aussi déterminer les équipes qui se rendront aux championnats canadiens de l'Est 14 ans et moins.



5.3 Admissibilité de l'athlète

- a) Pour être admissible, un athlète doit être citoyen ou résident canadien âgé de moins de quinze (15) ans durant l'année du championnat provincial (ex : ligue 2019-2020 – 14 ans = **né en 2006, 2007 et 2008**) inscrit dans la catégorie d'adhésion « compétitive » et « Actif », et membre en règle auprès de son club et WPQ dans le Système d'adhésion des membres ORANGE BLACK au www.waterpolo.ca . Les guides d'utilisateur [Système d'adhésion des inscrits – Guide d'utilisation – Clubs](#) et [Système de gestion d'événements – Guide de l'utilisateur – Clubs](#) se trouvent en ligne.
- b) 4 joueurs nés en 2009 seront acceptés par équipe.
- c) Les athlètes sont tenus de jouer pour le club avec lequel ils sont inscrits en tant que membre de club principal, secondaire, tertiaire ou quatrième.
- d) Un joueur qui exige un transfert de club sera interdit de compétition sanctionnée avec son nouveau club pour une période de 30 jours à partir de la date d'approbation du transfert;
- e) Groupe d'âge de la saison 2018-19 : **nés de 2006 à 2008 inclusivement** + 4 athlètes nés en 2009 acceptés par équipe.
- f) Tous les athlètes de la LCQ 14 U doivent participer à au moins 40% des matchs de la saison régulière, pour pouvoir participer aux finales du Championnat Québécois.
- g) La LCQ 14 U et WPQ recommandent à tous les athlètes de subir un examen médical annuel afin d'assurer leur propre sécurité pour de la compétition à haute intensité, dans un sport de haute performance.

5.4 Règles du jeu

- a) Pour les événements de la LCQ 14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC, les règles du jeu pour la LCQ 14 U seront en conformité avec les règles de la FINA de water-polo 2013-2017 (nouveaux règlements), sauf si spécifié autrement ailleurs dans le présent document.
 - I. Le nombre de temps-morts est de 2 par équipes, tout au long de la partie (la première phrase de la règle WP 12.1 des règles de la FINA de water-polo 2013-2017 n'est pas appliquée).
 - II. N'importe quel joueur de l'alignement peut jouer comme gardien de but (la règle WP 5.9 des règles de la FINA de water-polo 2013-2017 n'est pas appliquée).
 - III. Afin de s'aligner avec WPC et les règlements de la LCC, le règlement reste en

LIGUE DU CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS 14U

MANUEL 2019-20



vigueur pour la LCQ 14U 2019-2020:

- IV. À l'intérieur de la zone de 5m, lorsqu'un joueur nage avec et/ou tient le ballon et qu'il est freiné (attaqué) par derrière lors d'une tentative de tir, une faute de pénalité doit être décernée. [Note : à moins que le défenseur ne touche qu'au ballon.]
 - i. Veuillez noter que pour le 14 ans et moins cette règle garde la zone du 5m et non le 6m comme mentionné dans les règlements de la LCC.
 - V. La règle de substitution des joueurs durant le match ne sera PAS intégrée cette saison car les bassins utilisés ne s'y prêtent pas tous.
 - i. Nous étudierons l'application de ce règlement dans la LCC cette saison et nous réviserons au besoin pour la saison prochaine.
- b) Pour tout événement identifié en Annexe C, les nouveaux règlements suivants de la FINA adoptés par le CTWP de la FINA et le Bureau de la FINA en octobre 2014 s'appliquent :
- I. Les équipes joueront avec six (6) joueurs et un gardien pour un maximum de sept (7) athlètes dans l'eau.
 - II. Le champ de jeu mesurera au maximum 25 mètres entre les lignes de but pour les compétitions masculines et féminines. La largeur ne sera pas supérieure à 20 mètres d'une ligne de but à l'autre.
 - III. Les compétitions seront jouées avec le ballon taille 4 (Ex. : Mikasa 6009) pour les garçons et le ballon taille 3 pour les filles 14U.
 - IV. Pour les événements de la LCQ 14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC, un joueur retardataire sera accepté sur le jeu jusqu'au début du 3^e quart (temps à 7 :00) seulement s'il est prêt à jouer. Son nom doit être ajouté sur la feuille de match seulement au moment où il est accepté sur le jeu par les arbitres. Tout joueur retardataire qui arrive après le début du 3^e quart sera refusé.
- c) Pour les événements de la LCQ 14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC, un match consistera de quatre (4) quarts-temps de sept (7) minutes de temps de jeu effectif avec une pause d'une minute entre le premier (1^{er}) et le deuxième (2^e) quart-temps, une période de deux (2) minutes de pause entre le deuxième (2^e) et le troisième (3^e) quart-temps et une pause d'une (1) minutes entre le troisième (3^e) et le quatrième (4^e) quart-temps.



- d) Pour les événements de la LCQ 14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC, tout écart de 10 buts entraîne automatiquement le passage d'un temps de jeu effectif à un temps de jeu continu;
- e) Pour les événements de la LCQ 14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC, les matchs en saison régulière ne peuvent se terminer par une égalité, la procédure de tirs de barrage de la FINA s'appliquera.
- f) Pendant la fin de semaine des finales, si un match se termine par une égalité, la procédure de tirs de barrage de la FINA s'appliquera.

5.5 Caractéristiques et montage de la piscine

L'aire de jeu pour les matchs officiels de la LCQ 14 U doit être en conformité avec les normes suivantes, dans la mesure du possible

- a) La distance entre les lignes de but doit être de 25 mètres. Si ce n'est pas possible, une distance de 23 mètres est acceptable (25 mètres moins la profondeur des buts). La largeur du champ de jeu doit être entre quinze (15) et vingt (20) mètres. La profondeur de la piscine ne doit pas être de moins d'un mètre quatre-vingt (1,80).
- b) Les clubs hôtes doivent avoir, au minimum, l'équipement suivant :
 - I. Un tableau indicateur visible;
 - II. Deux (2) chronomètres visibles du temps de possession, de préférence quatre (4);
 - III. Chronomètre pour les punitions (si possible);
 - IV. Tableau d'affichage pour les punitions et les temps d'arrêt (si possible);
 - V. Des drapeaux de pénalités (un rouge, un blanc, un bleu et un jaune);
 - VI. Rapport de match et feuille de pénalités électroniques (fournies par Waterpolo Québec);
 - VII. Un ordinateur portable fourni par l'hôte pour les rapports de match électroniques;
 - VIII. Des montres chronomètres ou autres dispositifs de minutage de réserve;
 - IX. Des buts de water-polo respectant les critères du règlement FINA WP 2;
 - X. Des marqueurs pour les lignes de but, du 2 m, du 5 m, du 10 m et pour la ligne du centre de chaque côté du champ de jeu;
 - XI. L'aire de rentrée (à la suite d'une pénalité) est clairement indiquée;
 - XII. Un minimum de six (6) ballons de water-polo officiels FINA pour les matchs;
 - XIII. Un (1) banc et trois (3) chaises par équipe;
- c) Pour le montage officiel du champ de jeu, veuillez consulter l'Annexe B : Configuration officielle.
- d) Assurer la présence d'au moins trois (3) officiels mineurs formés. L'hôte est responsable d'organiser une formation annuelle d'officiels mineurs pour tous ses officiels mineurs



selon le Guide des officiels mineurs, qui fait partie du Programme de formation et de certification des officiels (PFCO) de Water Polo Canada. Les rôles d'officiels mineurs comprennent

- a. Un (1) chronométreur de temps de jeu/punition, un (1) chronométreur du temps de possession;
- b. Un (1) secrétaire (rapport de match et feuille de pénalités).

5.6 Format de compétition

- a) La LCQ 14U comportera une saison régulière et une fin de semaine de séries éliminatoires.
- b) Pendant la saison régulière, les équipes joueront un tournoi à la ronde :
- c) Les équipes/clubs recevront deux (2) points pour une victoire, et chaque équipe recevra un (1) point dans le cas d'un match nul. Une défaite ne vaut aucun point.
- d) Si deux (2) équipes sont à égalité dans le classement à la fin de la saison régulière :
 - I. L'équipe qui a le plus de victoire contre l'autre terminera devant ;
 - II. Si l'égalité persiste, comparer la fiche des deux (2) équipes contre la meilleure équipe (ou les équipes, s'il y a égalité) du classement ou du pool ;
 - i. D'abord comparer la différence de buts. L'équipe avec la meilleure fiche l'emporte ;
 - III. Si l'égalité persiste, poursuivre la comparaison avec la prochaine équipe (ou les prochaines équipes) au classement, une après l'autre au besoin, jusqu'à la fin du classement si l'égalité persiste.
 - IV. Si l'égalité persiste, le classement sera déterminé par un tirage au sort au moyen d'une pièce de monnaie. L'équipe portant les bonnets blancs lors du dernier match impliquant les deux équipes présentement à égalité, aura le côté « face » de la pièce de monnaie et l'équipe portant les casques bleus aura le côté « pile ».
 - V. S'il y a plus qu'une égalité dans le classement ou dans le pool, la position la plus élevée en jeu doit être déterminée en premier ;
 - i. En saison régulière : Tirage au sort
 - ii. Lors du tournoi de la ronde finale : tirs de pénalité. Le règlement WP 11.3 s'applique.
- e) Si trois (3) équipes sont à égalité dans le classement :
 - I. Les résultats entre les équipes à égalité sont utilisés pour déterminer leur position ;

LIGUE DU CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS 14U
MANUEL 2019-20



- II. S'il y a une égalité entre 2 équipes dans ce processus, cette égalité est analysée selon le règlement d'une égalité entre 2 équipes ;
 - i. D'abord comparer le pointage (2 points victoire, 1 point match nul, 0 point défaite) entre les équipes ;
 - ii. Ensuite, comparer la différence de buts. Classer les équipes selon leur fiche (nombre de buts pour le plus élevé ou le nombre de buts contre le moins élevé) ;
 - iii. Au besoin, comparer le nombre de buts comptés ;
 - III. Si l'égalité persiste, poursuivre la comparaison des fiches des équipes contre les autres équipes, en commençant avec la meilleure équipe (ou les équipes, s'il y a égalité) du classement ou du pool. Poursuivre, une équipe après l'autre, jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.
 - IV. Si l'égalité persiste :
 - i. En saison régulière : Tirage au sort
 - ii. Lors du tournoi de la ronde finale : tirs de pénalité. Le règlement WP 11.3 s'applique.
- f) La finale LCQ 14U aura lieu après la conclusion de la saison régulière.
- I. Toutes les équipes participeront à la finale LCQ 14U.
- g) Lors de la finale provinciale une mention spéciale sera attribuée pour les catégories suivantes :
- I. Meilleur gardien de but;
 - II. Meilleur entraîneur;
 - III. Joueur le plus utile
- h) . La LCQ14U compilera les statistiques d'équipe suivantes au cours de la saison régulière ce qui déterminera les positions pour les matchs de finale.
- I. Fiche de victoires/défaites/nulles;
 - II. Total de points (victoire = 2; nulle =1; défaite = 0);
 - III. Total des buts pour et contre;
- i) Toutes les statistiques seront disponibles sur le site de WATERPOLO QUÉBEC via l'application LEVERADE



j) Alignements

- I. Seulement les joueurs ayant participé à 40% des matchs de la saison régulière pourront participer aux finales de la LCQ 14U et par la suite aux Championnats canadiens de l'Est 14U pour les équipes qui seront qualifiées.
- II. L'alignement présent à la finale provinciale devra être le même pour la finale nationale, comme le stipulent les règlements de la LCC.
- III. **Les clubs qui ont 2 équipes ou plus dans la même catégorie**, peuvent ajouter de nouveaux joueurs à leurs alignements jusqu'à la date limite permise, mais il est interdit de permuter des joueurs entre les alignements du même club.

Exemple : le joueur John Smith de l'équipe Machine Rouge ne pourra jamais être sur l'alignement de l'équipe Machine Bleu pour la totalité des tournois et des finales.

5.7 Objets pouvant causer des blessures

Règlement FINA WP 6,4 - « Avant de prendre part à une partie, les joueurs doivent enlever tous les objets pouvant causer des blessures Les objets suivants ne sont pas permis

- a) Bagues;
- b) Colliers;
- c) Boucles d'oreilles (incluant des perçages visibles sur le corps);
- d) Bracelets;
- e) Lunettes;
- f) Longs ongles de doigts ou d'orteils;
- g) Lunettes de natation, incluant celles avec prescriptions - des lunettes molles, sécuritaires et de prescription sont permises;
- h) D'autres objets qui ne sont pas énumérés ci-dessus seront examinés par le DAO avant que le tournoi ne commence.

6 Officiels

6.1 Définition

- a) Les officiels sont les arbitres. Les arbitres seront sélectionnés et nommés par le DAO sous contrat. C'est la responsabilité de chaque club hôte de fournir un nombre suffisant d'officiels mineurs pour chaque partie qu'il accueille selon les normes décrites aux articles 4.4.5 et 4.4.6.
- b) Les arbitres doivent être des membres inscrits « Compétitif » et « Actif » en règle avec leur club, et WPQ, et doivent figurer sur le Système d'adhésion des membres ORANGE



BLACK au www.waterpolo.ca . Les guides d'utilisateur [Système d'adhésion des inscrits – Guide d'utilisation – Clubs](#) et [Système de gestion d'événements – Guide de l'utilisateur – Clubs](#) se trouvent en ligne ;

6.2 Critères de sélection

Les arbitres de la LCQ 14 U doivent être du niveau minimum Provincial formé (en cas de pénurie d'arbitre, la ligue se réserve le droit d'affecter exceptionnellement des arbitres de niveau régional certifié afin de garantir la tenue de certains matchs) du Programme de formation et de certification des officiels (PFCO) de WPC. La LCQ 14 U sera utilisée par le WPQ et le DAO pour aider à développer des arbitres expérimentés en plus d'aider à augmenter le taux de rétention. Le DAO, en collaboration avec le CL, choisira une liste d'arbitres sur une base annuelle pour arbitrer les parties de la LCQ 14 U.

6.3 Critères de nomination

Les arbitres seront choisis pour les matchs selon l'ordre suivant

- a) Emplacement géographique;
- b) Expérience et compétences;
- c) Les arbitres ne doivent pas nécessairement arbitrer le même nombre de parties.

6.4 Rapports de problèmes disciplinaires

Tout arbitre qui expulse un participant à la suite d'une inconduite, une brutalité ou un carton rouge doit remplir un rapport écrit immédiatement à la fin de la partie. Le rapport doit être signé par les deux arbitres et envoyé par courriel au CL avant la fin de la journée de compétition. Le CL est responsable de transmettre le rapport au DAO avant la fin de la journée de compétition.

6.5 Protocole d'avant-match

Avant chaque match, les arbitres doivent rencontrer conjointement les entraîneurs de chaque équipe afin de se présenter et de s'assurer du bon déroulement du match.

6.6 Protocole d'après-match

Les arbitres doivent demeurer sur le bord de la piscine pendant que les deux équipes se serrent la main. Les arbitres ont un contrôle total de la partie, même après la fin du match, et peuvent décerner des cartons rouges, des inconduites et des brutalités s'ils le croient nécessaire.

Les arbitres doivent réviser la feuille de match et doivent la signer pour recevoir leurs honoraires. Les joueurs/le personnel des équipes et les arbitres ne doivent pas discuter des détails du match pendant un délai de trente (30) minutes suivant la fin de chaque partie dans le but de détendre l'atmosphère.



Bien sûr, un simple remerciement ou geste de reconnaissance de la part des joueurs/du personnel des équipes est acceptable, mais ils ne pourront engager aucune forme de critique ou de conseil jusqu'à ce que la période de trente (30) minutes ne soit écoulée. Le non-respect de ce règlement peut entraîner des sanctions ou des pénalités pour tout participant impliqué.

6.7 Paiements et indemnités

Les arbitres de WPQ seront payés 24\$/ match. Toutes les dépenses de transport et d'hébergement pour des distances parcourues de plus de 100 km (aller simple) seront payées par la ligue.

7 Récompenses individuelles et d'équipe de la LCQ 14 U

7.1 Cérémonie protocolaire

À la fin de la partie du championnat, l'hôte des séries éliminatoires organisera une cérémonie protocolaire. Le WATERPOLO QUÉBEC présentera aux équipes finalistes les médailles d'or, d'argent et de bronze. WATERPOLO QUÉBEC, en collaboration avec l'hôte et un dignitaire, annoncera le(s) gagnant(s) des mentions d'honneur (5.5.h) de la LCQ 14 U. Lors de la cérémonie, toutes les équipes médaillées devront porter l'uniforme aux couleurs de leur club.

8 Pouvoir judiciaire

8.1 Discipline et actes violents

La LCQ 14 U ne tolérera aucun comportement susceptible de porter atteinte à l'image de la ligue, celle de WPQ et du sport du waterpolo. De plus, la LCQ 14 U portera une attention particulière aux actes violents commis lors des événements LCQ 14U organisés par WATERPOLO QUÉBEC. Ainsi, tous les officiels seront sensibilisés à sanctionner sévèrement toute forme de violence survenue avant, pendant ou après un match.

Tous les participants sont donc tenus d'agir d'une manière qui reflète une image positive. Des problèmes de discipline peuvent survenir avant, pendant ou après un match ainsi qu'à la suite de tout commentaire public concernant la ligue ou un de ses membres.

Un rapport écrit doit être produit et soumis au CL à la fin de la journée de compétition pour toutes les questions relatives à une inconduite, une brutalité, une disqualification ou un carton rouge.

Le CL transmettra tout rapport de discipline au comité de discipline et organisera une conférence téléphonique ou des discussions par courriel au nom du comité de discipline.



Le membre du personnel de WATERPOLO QUÉBEC responsable de la ligue peut suspendre un participant jusqu'à un maximum de deux (2) matchs (incluant la sanction automatique prévue au règlement) sans avoir à faire réviser l'incident par le Comité de discipline pour tout rapport d'incident qui lui est soumis. Un rapport écrit doit être fourni au club du participant concerné et au Comité de discipline avant l'application de la sanction.

8.1.1 7.1.1 Joueurs

- a) Un participant recevant un carton rouge ou une pénalité pour brutalité recevra une suspension automatique d'un (1) match, applicable au match suivant du joueur fautif, en attendant une révision plus approfondie de son cas. Un deuxième (2e) carton rouge ou pénalité brutalité au même membre du personnel ou athlète pendant la même saison entraînera une suspension automatique de trois (3) matchs, en attendant une révision plus approfondie du cas.
- b) L'accumulation de 3 cartons rouges par un même joueur, durant la saison, sera qualifié d'incident majeur. Le cas sera soumis au Comité de discipline. Le joueur fautif sera automatiquement suspendu jusqu'à ce qu'une décision du comité de discipline soit rendue.
- c) Tout rapport d'incident restera inscrit au dossier personnel du joueur pour une période de cinq (5) ans, à l'exception d'un assaut physique sur un arbitre ou sur un responsable de la LCQS ou de WATERPOLO QUÉBEC. Une telle offense restera toujours consignée au dossier permanent du participant. Les suspensions peuvent se reporter d'une saison à l'autre, aux séries éliminatoires de la LCQS, et à d'autres événements provinciaux et nationaux (comme les championnats canadiens de clubs et la Ligue majeure de water-polo).
- d) Ne pas respecter les décisions prises par le comité de discipline aura des conséquences comme d'autres suspensions, l'expulsion de la ligue et/ou qu'un participant ne soit plus membre en règle de WPC.

8.1.2 Entraîneurs

- a) Un carton rouge remis à un entraîneur pour inconduite entraînera une suspension automatique d'un (1) match, applicable au match suivant de l'entraîneur fautif, avec l'équipe qu'il entraînant au moment de son carton rouge. Un deuxième carton rouge pour inconduite entraînera une suspension automatique de deux (2) matchs, avec l'équipe qu'il entraînant au moment de son carton rouge.



- b) L'entraîneur qui reçoit un carton rouge, mais qui ne peut être suspendu parce que l'équipe pour laquelle il a reçu le carton rouge a fini de jouer pour la saison, n'aura pas le droit d'agir comme entraîneur d'une autre de ses équipes de la LCQS tant qu'il n'aura pas subi sa suspension de cette équipe.
- c) L'accumulation de 3 cartons rouges par un même entraîneur, durant la saison, sera qualifiée d'incident majeur. Le cas sera soumis au Comité de discipline. L'entraîneur fautif sera automatiquement suspendu jusqu'à ce qu'une décision du comité de discipline soit rendue.

Le Comité de discipline, mandaté par WATERPOLO QUÉBEC, décidera au cas par cas si les suspensions imposées en raison de disqualifications et/ou de gestes de brutalité seront purgées dans la catégorie dans lesquelles elles ont été imposées, dans une autre catégorie (le cas échéant), dans plusieurs catégories (le cas échéant) ou dans les autres événements et ligues sanctionnées par WATERPOLO QUÉBEC.

Toutes les décisions du Comité de discipline seront envoyées aux clubs des participants concernés.

8.2 Forfaits, défauts et autres violations des règles

La LCQ 14U n'acceptera aucun comportement pouvant nuire à l'image de la ligue, WATERPOLO QUÉBEC et le sport du water-polo. Toute question reliée aux forfaits, défauts et autres violations des règles selon le présent devra être adressée au CL. Ce dernier signalera tout incident au comité de discipline.

Le tableau ci-dessous présente le processus de sanction.

- a) Les infractions suivantes demeureront inscrites au dossier d'un participant pour une période de cinq (5) ans :

	1 ^e infraction (Minimum Standard)	2 ^e infraction (Minimum Standard)	3 ^e infraction (Minimum Standard)
Forfaits et défauts :	Défaite de 5-0 et retrait de 2 points au classement, 100\$ d'amende	Défaite de 5-0, retrait de 4 points au classement, 150\$ d'amende	Défaite de 5-0, retrait de 6 points au classement, 200\$ d'amende
Équipe jouant avec un participant illégal	Défaite de 5-0 et retrait de 2 points au classement, 100\$	Défaite de 5-0, retrait de 4 points au classement, 150\$	Défaite de 5-0, retrait de 6 points au classement, 200\$



	d'amende	d'amende	d'amende
Altercation/agression physique ou autre comportement violent	L'équipe peut recevoir une amende et/ou être suspendue	L'équipe peut recevoir une amende et/ou être suspendue	L'équipe peut recevoir une amende et/ou être suspendue
	L'individu sera référé au comité de discipline	L'individu sera référé au comité de discipline	L'individu sera référé au comité de discipline
Comportement non éthique d'un arbitre ou responsable de la ligue	La personne peut être suspendue ou expulsée	La personne peut être suspendue ou expulsée	La personne peut être suspendue ou expulsée

- b) Les suspensions peuvent se reporter d'une saison à l'autre, aux séries éliminatoires de la LCQ 14 U et à d'autres événements provinciaux et nationaux (comme les championnats canadiens de clubs).
- c) Le non-respect des décisions prises par le comité de discipline peut entraîner des sanctions additionnelles.
- d) Si une amende est exigée d'une équipe, l'équipe fautive **NE POURRA PLUS PARTICIPER À UNE JOUTE SANCTIONNÉE PAR WPQ** (LCQ 14 U, tournoi invitation, CQ, etc.) jusqu'au paiement total de l'amende.

8.3 Protêts

Tous les protêts doivent être soumis au CL dans les trente (30) minutes suivant la conclusion du match (tel que consigné au rapport de match). Les équipes/clubs doivent remettre un protêt écrit détaillé décrivant l'incident et la violation précise de la règle, la feuille de match, toute autre preuve (comme une vidéo) ainsi qu'un frais administratif de 50\$ (comptant seulement au moment du dépôt du protêt). Les décisions de l'arbitre ne peuvent être contestées. Seules les violations flagrantes de règles techniques et d'autres règles prévues dans le présent guide peuvent être contestées. Le protêt sera examiné par le comité de discipline et une décision sera rendue dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception du protêt. Dans le cas où le protêt est accepté, les frais administratifs seront remboursés.

8.4 Appels

Les décisions du Comité de discipline sont finales et sans appel.



9 Code de conduite du participant

9.1 Définition

Un participant est défini comme tout membre d'une équipe/club - athlète, entraîneur, gérant, chaperon, personnel de même sexe - inscrit sur le formulaire de la liste d'équipe de même que les arbitres de la LCQ 14 U.

9.2 Responsabilités du participant

Un participant à la LCQ 14U devra se soumettre au code de conduite de WATERPOLO QUÉBEC : <https://bit.ly/2BvOCb1>

10 Remerciements

Waterpolo Québec tient à remercier Waterpolo Canada et Cora Campbell pour avoir donné la permission de baser ce présent guide sur la version française du guide 2013-2014 de la mini-ligue majeure nationale de développement de water-polo Canada

ANNEXES

Annexe A : Configuration officielle du champ de jeu

